



► **Administration
et Gestion
de l'Entreprise**

► **Le BTS Comptabilité et
Gestion des Organisations
en contrat de professionnalisation**
Diplôme d'État

► **Pour quels métiers ?**

- Comptable unique dans les petites structures
- Collaborateur au sein des services administratifs et financiers de structures importantes
- Assistant ou collaborateur en cabinets d'expertise comptable ou centres de gestion agréés
- Chargé de comptes clients ou conseiller en cabinets d'audit et de conseil
- Adjoint d'un dirigeant de PME/PMI

► **Quelles missions en entreprise ?**

Le futur diplômé BTS Comptabilité Gestion des Organisations peut prendre en charge :

- L'organisation et la réalisation de la gestion des obligations comptables, fiscales et sociales
- L'élaboration et la communication des informations de gestion
- La participation aux prévisions et à la préparation des décisions
- La participation à la conception, l'exploitation et l'évolution du système d'information et de gestion pour l'entreprise

► **Profil de l'alternant**

- Bon niveau de culture générale, goût pour la gestion et les chiffres, méthode, rigueur, sens des responsabilités
- Titulaire d'un Bac général ou d'un Bac à dominante Gestion – Comptabilité – Administration d'entreprise

► **Le programme de formation**

Enseignements généraux

- Français, culture générale
- Economie générale
- Economie d'entreprise
- Droit
- Langue vivante 1
- Mathématiques

Enseignements professionnels

- Gestion comptable, fiscale et sociale
- Gestion financière, prévisions, analyse et contrôle de gestion
- Informatique et organisation du système d'information
- Activités professionnelles de synthèse

► **Après le BTS ?**

- Facilité d'accès à l'emploi
- Possibilité de poursuivre en alternance des études supérieures au sein du Groupe IGS

► Contrat de professionnalisation – Mode d'emploi

Public concerné / Pré-requis

- Jeune de moins de 26 ans, ou 26 ans et plus si demandeur d'emploi
- Salarié en poste en entreprise dans le cadre d'une période de professionnalisation

Durée / Rythme / Session

- Durée : 24 mois (1 200 heures au CIEFA)
- Rythme de l'alternance : 1 semaine en entreprise / 1 semaine de formation au CIEFA
- Session : Octobre

Rémunération

A défaut de dispositions conventionnelles plus favorables, la rémunération correspond aux montants bruts suivants :

De 16 à moins de 21 ans	De 21 ans à moins de 26 ans	26 ans et plus
55 % du SMIC	70 % du SMIC	85 % du minimum conventionnel
65 % Si qualification au moins égale à un Bac Pro ou équivalent	80 % Si qualification au moins égale à un Bac Pro ou équivalent	100 % du SMIC minimum

Les avantages pour l'employeur

- Prise en charge totale ou partielle par un OPCA des frais de formation du salarié (actions de formation, d'évaluation et d'accompagnement). Prise en charge totale de la formation tuteur, ainsi que des dépenses liées à l'exercice de la fonction tutorale (selon les accords de branches).
- Pendant toute la durée de son contrat de professionnalisation, le salarié n'est pas pris en compte dans l'effectif de l'entreprise (sauf en ce qui concerne la tarification de la cotisation accidents du travail).
- Bénéficie de la réduction des cotisations patronales (réductions loi Fillon).

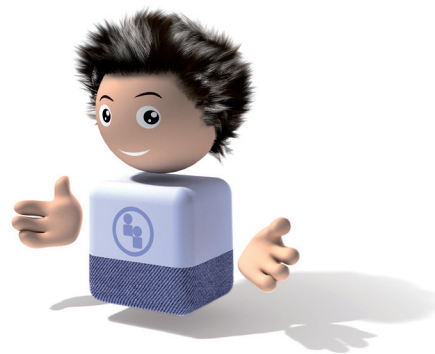
► Les services "plus" du CIEFA

Pour les candidats :

- Conseil, orientation métier / diplôme
- Accompagnement individualisé jusqu'au placement en entreprise

Pour les entreprises :

- Diagnostic des besoins en recrutement et formation
- Proposition d'une solution alternance adaptée
- Présélection des candidats en fonction du profil souhaité
- Formation et accompagnement des tuteurs



► Modalités d'admission au CIEFA

- Réunion d'informations
- Etude du dossier (bulletins scolaires)
- Tests d'aptitude
- Evaluation du potentiel
- Entretien de motivation



Contact

Service des Inscriptions - 01 40 38 51 30 - ciefa1@groupe-igs.fr

Service Relations Entreprises - 01 40 38 50 80 - relationsentreprises@groupe-igs.fr

www.ciefa.com

